

October 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-sixième session

Rome, 29 - 30 octobre 2012

Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Alka Rehani Bhardwaj

Directrice du Bureau du Commissaire aux comptes

Programme alimentaire mondial

Tél.: +3906 6513 3071

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde présente une proposition concernant l'augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes du PAM. Cette augmentation, effective à compter d'avril 2012, s'élève à 15 400 dollars É.-U. par an et vise à couvrir une hausse des coûts, conformément à ce qui est prévu dans le contrat.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à examiner et à avaliser la proposition tendant à augmenter les honoraires d'audit du Commissaire aux comptes du PAM, qui est présentée au Conseil d'administration du PAM pour approbation.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver la proposition tendant à augmenter les honoraires du Commissaire aux comptes du PAM, avec effet au mois d'avril 2012.**

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 12–14 novembre 2012

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2012/5-B/1
11 octobre 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

AUGMENTATION DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

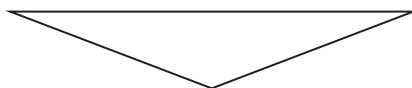
Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter la coordonnatrice mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice du Bureau du Commissaire aux comptes: Mme Alka R. Bhardwaj tél.: 066513-3071

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve la majoration de 4 pour cent des honoraires d'audit du Commissaire aux comptes, soit une augmentation totale de 15 400 dollars, par suite de la hausse de l'indemnité journalière de subsistance, des dépenses de personnel et des tarifs aériens. Cette augmentation prend effet à compter d'avril 2012.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

Sa mission consiste à fournir une assurance indépendante au Conseil d'administration du PAM et à apporter une valeur ajoutée à la direction du Programme en formulant des recommandations constructives.

Pour plus de détails, veuillez contacter:

*Mme Alka R. Bhardwaj
Directrice du Bureau du
Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,
Italie
Tél : 0039-06-65133071
Courriel: alka.bhardwaj@wfp.org*

Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

Programme alimentaire mondial



सत्यमेव जयते

**CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

Introduction

1. Dans le présent document, nous proposons d'augmenter pour la première fois les honoraires d'audit du Commissaire aux comptes d'un montant total de 15 400 dollars par an à compter d'avril 2012.

Rappel des faits

2. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé par le Conseil d'administration aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2016 et sa rémunération totale annuelle a été fixée à 385 000 dollars.

Proposition

3. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a proposé une augmentation de 4 pour cent de sa rémunération annuelle de 385 000 dollars, avec effet à compter d'avril 2012, pour les raisons suivantes:

- Les éléments du coût de l'audit relatifs à l'indemnité journalière de subsistance, aux dépenses de personnel et aux tarifs aériens à Rome ont enregistré une hausse nette de 13 pour cent au cours des deux dernières années. Des renseignements détaillés figurent à l'annexe A.
- L'article 6 d) de l'Accord avec le PAM (Rémunération) et le paragraphe 16 du document du Conseil WFP/EB.A/2010/6-B/1 disposent que le Commissaire aux comptes peut demander une augmentation limitée pour les services qui seront fournis après la première année de son mandat, en raison de variations des tarifs aériens, des dépenses de personnel et des taux d'indemnité journalière de subsistance, augmentation qui ne doit pas dépasser, pendant la durée de son mandat, un montant cumulatif égal à 8 pour cent de sa rémunération totale annuelle.
- Adoptant une attitude prudente et raisonnable, nous avons proposé une augmentation globale de 4 pour cent seulement.
- Cette hausse ne concerne pas des tâches ou des travaux supplémentaires en dehors de notre champ d'activité additionnel qui, selon le contrat/document du Conseil, fera l'objet de délibérations avec le PAM.

4. Compte tenu des justifications ci-dessus, nous demandons au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser la majoration de 4 pour cent des honoraires d'audit du Commissaire aux comptes, soit une augmentation totale de 15 400 dollars à compter d'avril 2012.

Annexe A**Détail de l'augmentation des coûts entre novembre 2009 (soumission de la proposition) et mars 2012**

Élément de coût	Pourcentage du coût total	Augmentation en pourcentage	Augmentation nette du coût de l'audit en pourcentage
Indemnité journalière de subsistance à Rome	48	4	1,92
Tarifs aériens pour Rome (allers et retours)	18	17	3,06
Dépenses de personnel	34	25	8,50
Augmentation nette du coût			13,48